



Droit des sociétés : les modalités de calcul de l'effectif salarié sont modifiées !

Actualité législative publié le 11/03/2020, vu 932 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour l'application des obligations comptables des sociétés, les effectifs salariés se calculent désormais selon les modalités fixées en matière sociale.

Les modalités de calcul de l'effectif salarié des entreprises en matière sociale, notamment pour l'application de certaines obligations incombant aux employeurs, ont été harmonisées par la loi (la loi « Pacte » du 22 mai 2019).

Le décompte de l'effectif salarié

Ainsi, l'effectif salarié d'une entreprise correspond désormais à la moyenne du nombre de personnes employées au cours de chacun des mois de l'année civile précédente. Sachant que les mois au cours desquels aucune personne n'est employée ne sont pas pris en compte pour établir cette moyenne.

Quant aux personnes à prendre en compte dans l'effectif, il s'agit seulement de celles qui bénéficient d'un contrat de travail. Ainsi, les dirigeants et mandataires sociaux affiliés au régime général de la Sécurité sociale (gérants minoritaires de SARL, présidents de SAS...) sont exclus de l'effectif, sauf s'ils sont titulaires d'un contrat de travail.

Précision : comme auparavant, ne sont, en principe, pas pris en compte dans l'effectif les intérimaires (pour l'entreprise utilisatrice), les salariés en contrat de travail à durée déterminée qui remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, les apprentis, les salariés en contrat unique d'insertion ou en contrat de professionnalisation. De même, les salariés à temps partiel demeurent décomptés dans l'effectif au prorata du temps de travail prévu dans leur contrat.

L'application du nouveau mode de décompte en droit des sociétés

Ces nouvelles modalités de calcul de l'effectif salarié en matière sociale seront désormais applicables à certains dispositifs du droit des sociétés, en particulier pour déterminer les micro, les petites et les moyennes entreprises, les sociétés qui sont tenues de désigner un commissaire aux comptes et celles qui sont soumises à certaines obligations comptables.

Ainsi, plus précisément, elles s'appliquent notamment pour déterminer :

- l'effectif permettant de définir les « micro-entreprises », qui échappent à l'obligation d'établir l'annexe et qui peuvent opter pour la confidentialité de leurs comptes ;
- l'effectif permettant de définir les « petites entreprises », qui ont la faculté de présenter leurs comptes annuels de façon simplifiée, qui peuvent opter pour la confidentialité de leur compte de résultat et qui peuvent être dispensées de rapport de gestion ;
- l'effectif permettant de définir les « moyennes entreprises », qui peuvent présenter leur compte de résultat de façon simplifiée et qui peuvent opter pour la publication d'une présentation simplifiée du bilan et de l'annexe ;

- l'effectif relatif à la désignation obligatoire d'un commissaire aux comptes dans les sociétés commerciales.

Précision : ce nouveau mode de calcul de l'effectif s'applique à compter du premier exercice ouvert à compter du 9 février 2020.

Décret n° 2020-100 du 7 février 2020, JO du 8 Décret n° 2020-101 du 7 février 2020, JO du 8

Article publié le 26 février 2020 - © Les Echos Publishing

https://www.assistant-juridique.fr/commissaire_comptes_entreprises.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Réussir la création de sa SARL](#)
 - [Gérer un compte courant d'associé](#)
 - [Rémunérer un gérant de SARL](#)
 - [Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)
 - [Réussir la création d'un food-truck](#)
 - [Louer un logement à des touristes](#)
 - [S'installer dans les services à la personne](#)
 - [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
 - [Se lancer dans la coiffure](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Quelles sont les obligations comptables d'une entreprise ?](#)
 - [Le commissaire aux comptes est-il obligatoire ?](#)
 - [Quelle doit être la date de clôture d'un exercice comptable ?](#)
 - [A quel exercice rattacher les ventes et les dépenses ?](#)
 - [Comment calculer le bénéfice imposable ?](#)
 - [Quels produits inclure dans le bénéfice imposable ?](#)
 - [A quelles conditions une charge est-elle déductible ?](#)
 - [Comment tenir la comptabilité d'une entreprise ?](#)
 - [Comment classer les documents comptables d'une entreprise ?](#)